



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 16 juin 2021*

N°2021/36 : GARANTIE D'EMPRUNT AU FOYER REMOIS – CONTRAT 118667

L'an deux mille vingt et un le 16 juin à 20H00, les membres du conseil municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle des fêtes, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 4 juin 2021

Etaient présents : 23

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Camille FASSI, Azdine RAMDAN, Geneviève CAIN, Birgit SCHRUFER, Denise GONON, Ange AMBROSIO, Fathia BEN MABROUK, Nadège ABBADIE, Tiphaine TOPKAN, Bernard LEJEUNE.

Pouvoirs : 5

Monsieur Jonathan LOZACH à madame Iphigénie ANGEBAULT, madame Jocelyne SERDOS à madame Laure SEVAT, madame Cécile LAROYE à madame Carole CARDOSO, madame Françoise VASSELON à monsieur Michel EBERHART, monsieur Eric KRAEMER à madame CAIN.

Absents excusés : 1

Monsieur Emmanuel FONKING.

Michel EBERHART a été élu secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du Code civil ;

VU le contrat de Prêt N° 118667 pour un montant de 950.925 € en annexe signé entre la Société Anonyme le FOYER REMOIS, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

PAR 23 voix POUR (mesdames messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Joaquim DA CRUZ, Manuel MEZE, Annick PANE, Gérard MORAUX,

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20210616-2021-36DEL-DE
Date de mise en disposition : 16/06/2021
Date de réception en préfecture : 12/06/2021

Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Camille FASSI, Azdine RAMDAN, Birgit SCHRUFER, Denise GONON, Ange AMBROSIO, Fathia BEN MABROUK, Jonathan LOZACH, Jocelyne SERDOS, Cecile LAROYE, Françoise VASSELON) et 5 voix CONTRE(mesdames messieurs Geneviève CAIN, Tiphaine TOPKAN, Nadège ABBADIE, Eric KRAEMER et Bernard LEJEUNE)

DECIDE

D'ACCORDER SA GARANTIE D'EMPRUNT AU FOYER REMOIS

dans les conditions fixées ci-dessous par la présente garantie :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de TRILPORT accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du Prêt n°118667 d'un montant total de 950.925 €, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt N°118667, constitué de 8 lignes du prêt.

Ledit contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'Impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce Prêt.

PAR 23 voix POUR (mesdames messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Joaquim DA CRUZ, Manuel MEZE, Annick PANE, Gérard MORAUX, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Camille FASSI, Azdine RAMDAN, Birgit SCHRUFER, Denise GONON, Ange AMBROSIO, Fathia BEN MABROUK, Jonathan LOZACH, Jocelyne SERDOS, Cecile LAROYE, Françoise VASSELON) et 5 voix CONTRE(mesdames messieurs Geneviève CAIN, Tiphaine TOPKAN, Nadège ABBADIE, Eric KRAEMER et Bernard LEJEUNE)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le **21 Juin 2021**

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire,
Jean-Michel MORER

Accusé de réception en préfecture
071217501758-20210616-2021-36DEL-DE
Date de télétransmission : 21/06/2021
Date de réception préfecture : 21/06/2021